

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 9 FEVRIER 2004.-

DOCUMENTATION.-

1.- Présentation du Réseau d'Information de quartier de Mont-Sainte-Aldegonde.-

Commentaires en séance.

SEANCE PUBLIQUE :

3.- Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-

Sept demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

CIMETIERE DE LA POTREE

Concession temporaire pour 15 ans.

Monsieur Paul DEHAYE

Rue de Bouvy, 12

7100 LA LOUVIERE

Conc. : CTS 250,00.- €

Concession temporaire pour 50 ans.

Monsieur et Madame SCATTOLINI- POLON

Rue Notre Dame, 91

7140 MORLANWELZ

Conc. : 4 m² 1.900,00.- €

CIMETIERE DE SAINT-ELOIConcessions temporaires pour 15 ans.

Madame QUARTESAN Viviane Rue Notre Dame, 43 <u>7140 MORLANWELZ</u>	Conc. : CTD	300,00.- €
Madame GENTILE Maria Rue Mattéotti, 14 <u>7141 CARNIERES</u>	Conc. : CTS	250,00.- €
Madame SOHIER Marcelle Rue du Beaugard, 216 <u>7141 CARNIERES</u>	Conc. : CTD	300,00.- €

./...

CIMETIERE DE MONT-SAINTE-ALDEGONDEConcessions temporaires pour 15 ans.

Madame LENAIN Josette Rue de Vierset, 170 <u>7140 MORLANWELZ</u>	Conc. : CTS	250,00.- €
Madame LELEUX Viviane Rue d'Haine, 279 <u>7130 LEVAL-TRAHEGNIES</u>	Conc. : CTD	300,00.- €

4.- Cimetière communal de Morlanwelz - Demande de reprise d'une concession de terrain par la commune.-

Par leur lettre du 9 janvier 2004, Monsieur et Madame SCATTOLINI - POLON, domiciliés à 7140 Morlanwelz, rue Notre-Dame, n° 91, demandent à la commune, de reprendre la concession de terrain qu'ils possèdent au cimetière de Morlanwelz, depuis le 2 février 1998, pour une durée de 50 ans.

En vertu de l'article 65 du règlement communal sur les sépultures et funérailles, nous vous proposons d'opérer cette reprise de concession et de

rembourser aux requérants, le prix de la concession au prorata du temps restant à couvrir et sur base de la somme payée lors de l'octroi, à savoir 43/50 de 64.880.- BEF (1.608,00.- €) ou 55.796.- BEF (1.383,00.- €).

5.- Escomptes de subside à contracter auprès de DEXIA Banque S.A. - Examen -
Décision.-

Nous vous proposons d'escompter auprès de DEXIA Banque S.A., l'escompte de subside de 275.512,39.- € pour couvrir les dépenses relatives au projet "Rester citoyen avec les nouvelles technologies".

./...

6.- Travaux d'assainissement et de rénovation du site SAE/LS 116 dit "Boulonneries et
Forges Cambier" à Morlanwelz - Avenant n° 1 - Approbation.-

L'Intercommunale I.D.E.A. à Mons, auteur de projet, nous a fait parvenir, en date du 21 janvier 2004, accompagné de son rapport justificatif, l'avenant n° 1 des travaux d'assainissement et de rénovation du site SAE/LS 116 dit "Boulonneries et Forges Cambier" à Morlanwelz.

Cet avenant fait apparaître les points suivants :

1. les suppléments interviennent principalement pour le désamiantage de toitures, la pose d'un égout pour la collecte des eaux usées du site et parallèlement à celui-ci, l'installation d'une canalisation de diamètre 200 pour récupérer les eaux pluviales en vue de les stocker dans des citernes ;
2. le coût global des ces travaux supplémentaires s'élève à 203.983,23.- € T.V.A. comprise ;
3. un délai d'exécution supplémentaire de 40 jours ouvrables est sollicité.

Nous vous proposons de marquer votre accord sur ces travaux supplémentaires.

Le dossier d'avenant sera soumis au Ministère de la Région wallonne pour permettre l'examen de son éligibilité aux subsides européens (Feder) et de la Région wallonne.

Rappelons qu'à ce jour, ces travaux sont subsidiés pour un montant de 1.250.586,51.- €

Les crédits nécessaires à l'exécution desdits travaux, inscrits au budget 2001, seront ajustés en partie première du budget 2004.

7.- Aliénation d'un bien communal à Mademoiselle MARTIN Jeannette.-

Il s'agit d'un terrain communal en nature de jardin, situé rue Roujuste, à Morlanwelz (Carnières), d'une contenance de 4 ares 25 ca, tel que repris sur le plan de mesurage dressé par Monsieur le Géomètre Expert immobilier Jean-Marc DE BODT, en date du 28 octobre 2003 (lot n° 1).

L'enquête de commodo et incommodo a eu lieu du 12 au 27 novembre 2003 et n'a donné lieu à aucune réclamation.

La vente est consentie et acceptée moyennant le prix de 2.762,50.- €

Nous demandons au Conseil communal de décider de cette aliénation.

L'acte authentique sera passé à l'intervention du Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi, au nom de la Commune de Morlanwelz.

8.- Aliénation d'un bien communal à Monsieur et Madame LAURENT Benoît.-

Il s'agit d'un terrain communal en nature de jardin, situé rue Roujuste, à Morlanwelz (Carnières), d'une contenance de 1 are 16 ca, tel que repris sur le plan de mesurage dressé par Monsieur le Géomètre Expert immobilier Jean-Marc DE BODT, en date du 28 octobre 2003 (lot n° 2).

L'enquête de commodo et incommodo a eu lieu du 12 au 27 novembre 2003 et n'a donné lieu à aucune réclamation.

La vente est consentie et acceptée moyennant le prix de 754,00.- €

Nous demandons au Conseil communal de décider de cette aliénation.

L'acte authentique sera passé à l'intervention du Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi, au nom de la Commune de Morlanwelz.

9.- Aliénation d'un bien communal à Monsieur et Madame REMY Jean.-

Il s'agit d'un terrain communal en nature de jardin, situé rue Roujuste, à Morlanwelz (Carnières), d'une contenance de 1 are 17 ca, tel que repris sur le plan de mesurage dressé par Monsieur le Géomètre Expert immobilier Jean-Marc DE BODT, en date du 28 octobre 2003 (lot n° 3).

L'enquête de commodo et incommodo a eu lieu du 12 au 27 novembre 2003 et n'a donné lieu à aucune réclamation.

La vente est consentie et acceptée moyennant le prix de 760,50.- €

Nous demandons au Conseil communal de décider de cette aliénation.

L'acte authentique sera passé à l'intervention du Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi, au nom de la Commune de Morlanwelz.

10.- "Déclaration pour l'eau en tant que droit humain" - Motion - Décision.-

Commentaires en séance.
